



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA -- Cohésion territoriale et appui aux communes – Médiathèque l'Alpha

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION «LE JARDIN ET LA MER AU BOUT DES DOIGTS»

N° 2024 - D - 065

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du festival Petites Oreilles en Goguette 2024, est approuvée la convention de mise à disposition de l'exposition «Le jardin et la mer au bout des doigts» passée entre Madame Estelle CAUJAC domiciliée 20 rue Pierre et Marie Curie à PARIS et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit une mise à disposition de l'exposition afin d'organiser une présentation publique des œuvres de l'illustratrice au sein du réseau des médiathèques de GrandAngoulême pour la période du 4 mars au 1^{er} juin 2024.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 2 250,06 € TTC à Madame Estelle CAUJAC.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 MARS 2024

Reçu en Préfecture
Le : 18 MARS 2024
Affiché ou notifié
Le : 18 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY